



Quand cesse t-on de payer de loyer en cas de préavis par Irar?

Par **Laure**, le **06/08/2010** à **10:29**

Bonjour,

Nous avons envoyé par recommandé notre préavis, seulement le propriétaire ne l'a récupéré que 10 jours plus tard.

Cela retarde t-il notre départ légal de l'appartement? Ou peut -on quitter les lieux et surtout cesser le règlement un mois et un jour après l'envoi du recommandé?

Merci
Laure

Par **fabienne034**, le **06/08/2010** à **12:49**

à la fin du bail ou quand un autre locataire vous remplace avant la fin du préavis

pour tout savoir sur le bail de logement

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **Laure**, le **06/08/2010** à **14:05**

Merci Fabienne,

En lisant le site auquel vous me référez il semble que le mois de préavis commence le jour où le propriétaire prend connaissance du courrier et non pas le jour où il l'a reçu.

Je ne trouve pas ceci logique car un bailleur peut donc faire trainer un préavis.

J'espère avoir mal compris,

Merci
Laure

Par **aliren27**, le **10/08/2010** à **13:24**

Bonjour,

le préavis part du jour ou le propriétaire prend connaissance du courrier.

Exemple :

vous avez envoyé votre courrier pour un préavis de 3 mois le 15/05. Avis de passage laissé le 17 dans la bal du propriétaire absent; Il va chercher son recommandé le 21. Votre préavis par du 21.

Cordialement
Aline